
IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT

Nom

Prénom

Courriel (@enap.ca)

Téléphone

Adresse complète**ENCADREMENT**

Directeur d'encadrement**LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE**

- La lettre de recommandation du directeur d'encadrement.
- La lettre de motivation de candidature.
- Le rapport synthèse de l'évaluation de la proposition de thèse.
- Un curriculum vitae.
- Une copie du relevé de notes du trimestre.
- Le formulaire rempli dans le délai imparti.

DÉCLARATION DE LA PERSONNE CANDIDATE

Je certifie être étudiant à temps complet et j'autorise les membres du *Comité d'évaluation bourses étudiants chercheurs* à prendre connaissance de mon dossier académique. Je ne dispose pas de bourse d'un organisme subventionnaire.

Signature de l'étudiant

Date

BOURSE DE RÉDACTION DE THÈSE AU DOCTORAT (Ph. D.)

Sous réserve du respect des critères et modalités d'obtentions et de versement prévus ci-après, l'ENAP attribue la Bourse de rédaction de thèse de 20 000 \$ au doctorat, par versements de 6 667 \$ répartis sur trois trimestres universitaires, par voie de concours une fois par année. La bourse vise à favoriser l'écriture de la thèse en un an.

Personne admissible

Toute personne au doctorat qui a été inscrite à la thèse au plus tard le 12^e trimestre de son cheminement peut déposer sa candidature selon les critères et modalités définies ci-dessous.

Modalités d'évaluation

Le *Comité d'évaluation bourses étudiants chercheurs* est composé de deux professeurs et de la direction des programmes Formation à la recherche. Ce Comité d'évaluation se réunit pour l'attribution des bourses au cours du trimestre d'automne.

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- la moyenne cumulative de la scolarité et le relevé de notes du doctorat;
- la durée des études;
- le rapport synthèse de l'évaluation de la proposition de thèse;
- la lettre de motivation de l'étudiant;
- la lettre du directeur d'encadrement mentionnant un cheminement adéquat (progression effective respectant la durée des études) et les réalisations en recherche (incluant les livres, ouvrages édités, articles, chapitres, rapports et notes de recherche);
- d'autres réalisations figurant au curriculum vitae de l'étudiant prenant en compte l'avancement en carrière.

Critères et modalités d'application

- Être inscrit à un régime d'études à temps complet.
- Être inscrit à la thèse au plus tard au 12^e trimestre après l'admission.
- Ne pas dépasser la durée des études (15 trimestres).
- Être sans bourse d'un organisme subventionnaire.
- Fournir une lettre de recommandation du directeur d'encadrement (originalité du projet de recherche, publication, engagement dans des activités de recherche, cheminement, etc.).
- Fournir le rapport synthèse de l'évaluation de la proposition de thèse.
- Fournir un curriculum vitae.
- Fournir un relevé de notes du doctorat.
- Fournir une lettre de motivation.
- Transmettre le formulaire rempli accompagné des documents prescrits dans le délai imparti.

Modalités de versement

La bourse est versée par tranche de 6 667 \$ chaque trimestre pendant trois trimestres universitaires. Ce versement est effectué selon l'évaluation du cheminement de l'étudiant à chaque trimestre, après la date d'abandon sans mention d'échec avec l'obligation de payer les droits de scolarité et autres frais.

Le versement trimestriel est conditionnel à la progression dans la rédaction de la thèse permettant de compléter le programme d'études en un an.

À l'exception des bourses des principaux organismes subventionnaires, le soutien financier externe n'est pas plafonné. Cependant, les boursiers des principaux organismes subventionnaires ne peuvent cumuler ces sources de financement avec les bourses institutionnelles de l'ENAP. Le Bureau de la recherche informera la direction de la Formation à la recherche des récipiendaires et des versements des bourses des organismes subventionnaires. L'étudiant qui bénéficie déjà de la Bourse de Rédaction de thèse de l'ENAP pourra recevoir un dernier versement trimestriel de la bourse institutionnelle au trimestre du premier versement de la bourse d'un organisme subventionnaire.

En cas d'absence autorisée à un trimestre, le versement de la bourse prévu pour ce trimestre est reporté d'un trimestre. La période admissible ne peut être réduite par une absence autorisée.

Le versement de la bourse est suspendu si l'étudiant abandonne son programme doctoral avant la date limite d'abandon sans mention d'échec avec l'obligation de payer les droits de scolarité et autres frais ou si l'étudiant remet sa thèse finale avant la fin de la durée de la bourse.

L'étudiant qui abandonne son programme doctoral, après le versement de la bourse et de la date limite d'abandon sans mention d'échec avec l'obligation de payer les droits de scolarité et autres frais, est tenu de rembourser le versement du trimestre en cours.

Modalités de renouvellement

La Bourse de rédaction de thèse est pour une année. Elle n'est pas renouvelable.

Période et modalités de transmission de candidature

Le concours pour solliciter la Bourse de rédaction de thèse est ouvert à la même période de chaque année universitaire. Il revient à l'étudiant de valider sur le site Web de l'ENAP la date d'ouverture et de fermeture dudit concours pour déposer sa demande dans les délais impartis.

- Le concours est ouvert du 1^{er} mai au 30 juin de chaque année pour un début de versement au trimestre d'automne.

L'étudiant doit déposer le dossier complet de candidature par courriel à formation-recherche@enap.ca.

Le directeur d'encadrement doit transmettre la lettre de recommandation à la même adresse courriel lorsque le concours est ouvert.